



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/43/L.35/Add.1
5 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 36 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe lybienne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maurice, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution

Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Philippines, Somalie, Trinité-et-Tobago et Viet Nam.

